
Médicament de phytothérapie. Médicament autorisé n° 34009 330 344 5 0 et n° 34009 330 345 1 1. Gélules : boîtes de 45 et 150.

QUAND ET POURQUOI L'UTILISER ?

Traditionnellement utilisé pour faciliter les fonctions d'élimination de l'organisme et dans les manifestations articulaires douloureuses mineures.

COMMENT L'UTILISER ?

Voie orale. Réservé à l'adulte. 1 gélule matin, midi et soir à prendre au moment des repas avec un grand verre d'eau. La posologie peut être portée à 5 gélules par jour, si nécessaire.

RECOMMANDATIONS

Lire attentivement la notice avant utilisation. Demandez conseil à votre pharmacien. Si les symptômes persistent ou s'aggravent, consultez un médecin.

COMPOSITION

Pour une gélule :

Reine des Prés (sommités fleuries) : 300 mg de poudre totale.

Enveloppe 100% d'origine végétale.

Visa n° : 1157G11Y313